

ECONOMIE SOCIALE : UNE PLACE DE CHOIX DANS LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DES RÉGIONS, AUBAINE OU EFFET DE MODE ?



analyse

Octobre 2009
Marie-Caroline Collard
Directrice

Cet été, à l'issue des négociations des oliviers régionaux et dès la publication des déclarations de politiques régionales, tous les responsables économiques wallons et bruxellois se sont penchés avec intérêt sur les intentions des nouvelles majorités. Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, fédération d'entreprises d'économie sociale, a fait l'exercice. Histoire de mesurer l'impact de ses revendications et de son lobbying mais surtout de s'atteler aux chantiers qui figurent dans les programmes. Et la lecture approfondie est parfois riche de promesses mais aussi d'interrogations, voire de déceptions.

Premier constat, l'économie sociale a la cote. Effet de mode ou choix muri et assumé des majorités oliviers, l'économie sociale a su se faire une place dans les programmes de législature. La crise a-t-elle permis de remettre en avant l'alternative proposée par le secteur ? La réponse varie sensiblement en région wallonne et en région bruxelloise. Le programme wallon encourage à répondre par l'affirmative. Le ministre en charge de l'Economie sociale reste Jean-Claude Marcourt et la poursuite des efforts importants déployés lors de la législature précédente semble assurée. Côté bruxellois, les ambitions sont très réduites, faute de budget ou peut-être aussi par manque d'intérêt politique.

En région wallonne, avant même de s'attacher aux contenus, un bref coup d'œil à la table des matières permet de saisir la volonté des politiques de donner un rôle moteur aux entreprises d'économie sociale dans les défis qu'ils s'engagent à relever. Dès le deuxième titre du chapitre consacré à l'économie, le gouvernement énonce haut et fort son ambition : « faire de l'économie sociale un secteur à part entière ». Les négociateurs wallons ont largement tenu compte des revendications des différents acteurs de l'économie sociale. Les trois pages consacrées aux actions à entreprendre affirment une continuité par rapport à la législature précédente et annoncent aussi une série de projets innovants.

Second motif de satisfaction, l'économie sociale et ses acteurs ne restent pas cantonnés au chapitre consacré au secteur, mais sont bel et bien associés aux priorités wallonnes. En matière d'économie d'énergie et de construction durable, par exemple. La rénovation du bâti sera réalisée en impliquant l'économie sociale au même titre que les PME et les TPE. Cerise sur le gâteau, cette rénovation sera mise en œuvre en utilisant l'outil des clauses sociales et environnementales, autre demande récurrente qui trouve un écho. La même logique d'intégrer l'économie sociale aux chantiers économiques majeurs de la législature préside sur le plan des énergies renouvelables puisque le plan d'action wallon envisage de « favoriser la participation citoyenne dans les projets de développement

des énergies renouvelables (éolien, biomasse, bois-énergie ...), grâce à des formules adaptées, telles que les coopératives».¹

Les entrepreneurs sociaux se réjouiront aussi de retrouver au menu une revendication contenue dans tous les mémorandums de l'économie sociale : l'affirmation du soutien du gouvernement à toute l'économie sociale et pas uniquement à l'économie d'insertion. Une prise de position qui peut sembler bien hermétique aux lecteurs non avertis mais qui tient à cœur l'ensemble du secteur. En effet, ces trente dernières années, l'économie sociale a, avant tout, été soutenue dans les politiques régionales parce qu'elle offrait des réponses innovantes à la problématique du chômage. Entreprises de travail adapté, entreprises de formation par le travail, entreprises d'insertion constituent autant de dispositifs qui ont prouvé le rôle essentiel joué par l'économie sociale pour insérer les publics les plus précaires et offrir du travail aux demandeurs d'emplois les plus fragiles. Mais cette évolution a occulté d'autres dynamiques et projets développés par le secteur. Les gouvernements successifs ont donc posé des choix, entre autres guidés par des impératifs budgétaires, et ont peu à peu réservé le plus gros de leur soutien aux opérateurs d'économie sociale actifs dans l'insertion. Dans le programme wallon, la plupart des mesures envisagées concernent toujours l'insertion, de l'intention aux actes, il restera encore du chemin à parcourir. Il importe que les pouvoirs publics dépassent la logique « utilitariste » qu'ils ont développée vis à vis de notre secteur pour entrer en réel dialogue avec celui-ci. L'économie sociale ne peut être considérée comme un simple outil au service de politiques qui lui échappent. Par sa créativité et sa capacité à répondre de manière innovante à de nouveaux besoins, elle peut, si elle est entendue, devenir un réel partenaire dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles politiques.

Le programme wallon est chargé. Cabinet, administration et secteur devront rapidement s'atteler à la tâche pour mener à bien les actions annoncées. Certaines visent à poursuivre ou à réformer des politiques existantes: évaluation et amélioration du décret IDESS², réforme du décret entreprises d'insertion, maintien du soutien aux agences-conseil, mise en place du décret ressourceries ou encore maintien des moyens précédemment alloués par le FESD³ et élargissement de missions de la SOWECSOM⁴ aux entreprises de formation par le travail, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle et aux entreprises de travail adapté. Ces objectifs concrets et en phase avec les attentes du secteur constitueront de véritables progrès pour l'économie sociale si la concertation avec le secteur est au rendez-vous. Les entreprises d'insertion, les agences conseil en économie sociale et les IDESS sont les mieux à même de déterminer ce qui doit changer pour faciliter leurs fonctionnements. Leurs avis devront inspirer le législateur.

Le gouvernement wallon prévoit par ailleurs une série de nouvelles mesures. Ces projets tiennent largement compte de revendications, parfois de longue date, du secteur. La rédaction d'un décret relatif aux clauses sociales, éthiques et environnementales qui s'appliquerait aux marchés de services wallons, l'intégration de l'investissement socialement responsable dans les marchés financiers, l'étude de la possible prise en compte des charges financières des coûts liés aux coûts de préfinancements des subsides comme dépenses éligibles par les pouvoirs publics, le développement de l'habitat solidaire ou la sensibilisation du monde de l'éducation à l'économie sociale illustrent cette volonté d'engranger de nouvelles avancées dans les quatre années à venir.

Bien entendu, la préoccupation environnementale n'est pas absente des projets wallons. La fameuse alliance « emploi-environnement » constitue une opportunité non négligeable pour le secteur de lancer de nouvelles entreprises et de créer des emplois. Un plan de création d'emplois verts est d'ailleurs envisagé (conseillers énergie dans les pouvoirs locaux, conseillers logement, ouvriers entretiens abords ...). Mais un plan de travail et un phasage du développement de nouvelles activités d'économie sociale devront être négociés dès l'entame de la législation avec les ministres compétents.

¹ P146 de la déclaration de politique régionale wallonne,

<http://www.wallonie.be/servlet/Repository/Projet+de+DPR+wallonne.pdf?ID=49302>

² Les IDESS sont les Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximités à finalité sociale

³ Fonds de l'économie sociale et durable

⁴ Société wallonne d'économie sociale marchande

La déclaration prévoit également un soutien accru aux démarches environnementales des entreprises d'économie sociale et le lancement d'un projet pilote « mobilité ».

Néanmoins, ce programme se réalisera avec une enveloppe budgétaire identique, voire légèrement réduite par rapport à la législature précédente. Paradoxe, comment faire plus à moyens égaux, voire moindres ? Certains des objectifs prévus par la déclaration semblent moins porteurs de plus-value réelles, d'autres demandent des évaluations rigoureuses des actions passées avant de remplir : transmission d'entreprises ou développement du service aux entreprises par exemple. Il faudra en tous cas s'y arrêter avant d'y allouer des moyens. Les négociations budgétaires s'achèvent et seuls les résultats de ces discussions apaiseront ou confirmeront les craintes du secteur. S'il est de bon ton pour le moment de défendre l'idée que tous devront se serrer la ceinture pour faire face aux difficultés budgétaires, faut-il réellement suivre le mouvement ? L'économie sociale joue un rôle essentiel pour démontrer qu'une autre manière de faire de l'économie, qui ne soit pas axée sur le tout au profit, est plus que jamais nécessaire. A ce titre, elle mérite un soutien important, même et surtout en période de crise. La déclaration de politique régionale l'affirme également lorsqu'elle décide de: « *revoir certaines orientations comme les dérives d'un marché dérégulé, le « court-termisme », les excès d'une société matérialiste de consommation ou l'exploitation effrénée des ressources épuisables. (...)Renouveler au lieu d'épuiser ; diversifier au lieu d'appauvrir ; replacer l'humain au centre des débats, remplacer l'individualisme par la solidarité(...)* »⁵. Gageons que l'olivier wallon joindra le geste à la parole et que ses choix budgétaires seront à la hauteur de ses ambitions.

Et à Bruxelles ?

L'économie sociale bruxelloise a-t-elle autant de motifs de se réjouir ? L'examen minutieux de la déclaration politique du gouvernement appelle une réponse plus mitigée.

Tout d'abord, l'acception même de l'économie sociale traduite par le programme bruxellois questionne. A Bruxelles, le secteur semble se limiter à ses deux mesures les plus visibles : les entreprises d'insertion (EI) et les initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE), d'une part, et les entreprises actives dans le réemploi et la valorisation des déchets, d'autre part. Or, réduire l'économie sociale aux dispositifs financés ces dernières années par la région paraît très restrictif et ne tient pas compte de la diversité des entreprises qui exercent leurs activités à Bruxelles. A ce propos, que penser, par exemple, de la volonté de mener « *une réflexion sur la place des ETA dans l'économie sociale* » ? Les entreprises de travail adapté font partie intégrante de l'économie sociale et le fait qu'elles soient financées par la Cocof n'y change rien. La Région bruxelloise a grand besoin de décroiser son approche de l'économie sociale, de ne pas la limiter au secteur de l'insertion ou aux dispositifs qui relèvent des compétences du ministre de l'Economie. Les politiques bruxellois gagneront à se doter d'une vision transversale qui corresponde mieux aux dynamiques déployées par les entrepreneurs sociaux. Heureusement, certaines actions envisagées dans la déclaration permettraient d'influencer la législature à venir dans une direction plus favorable au secteur.

En effet, le ministre bruxellois de l'Economie, Benoît Cerexhe, qui renoue lui aussi avec la compétence de l'économie sociale, aura à mener la réforme de l'ordonnance relative aux EI et aux ILDE. Cette réforme offre l'occasion de rédiger une ordonnance qui concernerait toute l'économie sociale. Revoir l'ordonnance en profondeur, y définir l'économie sociale, y citer tous les acteurs de l'économie sociale en région bruxelloise (des entreprises de travail adapté aux coopératives ou aux acteurs du commerce équitable), donner un rôle central de concertation sur les politiques relatives au secteur à la plateforme de l'économie sociale, organiser l'accompagnement à la création et au développement des entreprises d'économie sociale, tout cela pourrait figurer dans les articles de cette ordonnance améliorée. Mais la crainte est grande de n'aboutir qu'à une « réformette » qui se contente de modifications minimales et d'adaptation aux exigences des directives européennes.

Le plan de travail politique de la région de Bruxelles-Capitale se montre plus entreprenant dans le chapitre consacré au réemploi et à la valorisation des déchets. Il affiche une volonté ferme de soutenir de nouvelles filières comme dans la récupération de matériaux de construction. Il réitère son

⁵ P.18 de la déclaration de politique régionale wallonne,
<http://www.wallonie.be/servlet/Repository/Projet+de+DPR+wallonne.pdf?ID=49302>

engagement dans le développement du projet de ressourceries, qui entend lancer une filière de réemploi dans un Eco-Pôle à Forest pour y traiter à terme 5 000 tonnes d'objets encombrants par an. Le lancement de cet Eco-Pôle, déjà consacré lors de la législature précédente, peine à démarrer malgré les moyens accordés par le FEDER. Le ministre compétent, Emir Kir, serait bien inspiré de fixer cette priorité à son agenda. Sinon les opérateurs d'économie sociale associés à cette future ressourcerie risquent fort de se décourager.

D'autres résolutions méritent d'être épinglées, telle la systématisation des clauses sociales sur les marchés publics. Il faut souligner que, à Bruxelles, les administrations régionales mais également les communes sont de plus en plus sensibles à cette possibilité. A mentionner aussi l'intégration du secteur pour participer à la rénovation du bâti bruxellois et à son amélioration sur le plan environnemental. Le cadre budgétaire, encore plus étriqué qu'en Wallonie, représente cependant une véritable menace pour le secteur. Le programme bruxellois recèle de nombreuses promesses à l'égard d'une multitude de secteurs et d'acteurs alors que, au dire de tous, les perspectives budgétaires sont encore moins bonnes que celles de la législature précédente. Comment la Région arrivera-t-elle alors à atteindre ses objectifs pourtant assez humbles en matière d'économie sociale ? Le bilan des quatre dernières années a mis en évidence le sous-financement structurel des mesures liées à l'économie sociale. Sera-t-elle condamnée à quatre nouvelles années de disette ? Seuls des choix politiques audacieux pourront infléchir cet état de fait.

Une lecture attentive et critique des déclarations de politiques gouvernementales renforce bel et bien l'idée que les élus ont saisi la nécessité de renforcer une économie plus humaine, au service de la collectivité et des besoins de tous plutôt qu'à celui du profit. Mais l'intensité des intentions varie sensiblement en Wallonie et à Bruxelles. Un seul souhait : que la mise en œuvre des politiques affirme ce soutien au-delà de l'effet de mode dont bénéficie aujourd'hui l'économie sociale.